

Chemin des Torcols - Acquisition de terrain à Mme BARETTI

M. LE MAIRE, Rapporteur : La réalisation d'un aménagement de voirie à l'angle du chemin des Torcols, du chemin du Point du Jour et de la voie nouvelle qui doit desservir les immeubles HLM construits par Habitat 25, a conduit la Ville de Besançon à acquérir une parcelle de terrain appartenant à Mme BARETTI, propriétaire 4 chemin du Point du Jour.

Les négociations menées avec la propriétaire ont permis d'aboutir à l'accord suivant : acquisition d'une parcelle de terrain de 1 a 01 ca au prix au prix de 200 F le mètre carré, soit la somme de 20 200 F pour la parcelle considérée.

De plus, une indemnité de 20 000 F est accordée à Mme BARETTI pour perte d'un mur de clôture touché par l'aménagement du carrefour.

La régularisation se fera par un acte administratif.

La dépense de 40 200 F sera imputée au chapitre 901.10/210.00501.30100 qu'il convient d'abonder d'un crédit d'égal montant par transfert de 20 200 F du chapitre 922/210.76090.30100 et 20 000 F du chapitre 901.10/233.00608.30300.

Conformément à la loi de financement n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'acquisition de Mme BARETTI aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte administratif à intervenir et à réaliser les transferts sus-indiqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.